

IV CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE

CENTRE ORTHODOXE DU PATRIARCAT OECUMÉNIQUE

Chambésy, 6-12 juin 2009

Communiqué

Sur invitation de Sa Sainteté le Patriarche œcuménique Bartholomaios, suite au consensus de leurs Béatitudes les Primats des très saintes Eglises orthodoxes locales, exprimé lors de leur Sommet tenu au Phanar du 10 au 12 octobre 2008, la IV^e Conférence panorthodoxe préconciliaire s'est réunie au Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique à Chambésy, Genève, du 6 au 12 juin 2009.

Les travaux de la Conférence ont commencé par la concélébration panorthodoxe de la divine liturgie, le jour de la Pentecôte. Ils se sont déroulés sous la présidence de Son Eminence le métropolite Jean de Pergame, délégué du Patriarcat œcuménique, avec la contribution du Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile de l'Eglise orthodoxe, Son Eminence le métropolite Jérémie de Suisse. Aux travaux de la Conférence ont participé les délégués des Eglises orthodoxes autocéphales, sur invitation de Sa Sainteté le patriarche œcuménique Bartholomaios.

Les Primats des Eglises orthodoxes locales ont salué les participants à la Conférence par des messages envoyés ou transmis par leurs délégués. Les membres de la Conférence ont envoyé des lettres à tous les Primats des Eglises locales, en demandant leurs prières et leurs bénédictions pour l'accomplissement de leur tâche.

Conformément à la volonté des Primats et des délégués des Eglises orthodoxes locales exprimée dans le Message diffusé à l'issue de leur Réunion au Phanar (octobre 2008), la IV^e Conférence panorthodoxe préconciliaire était chargée d'examiner la question de l'organisation canonique de la Diaspora orthodoxe. La Conférence a décidé de son ordre du jour lors de la séance inaugurale de ses travaux.

La Conférence a examiné les documents élaborés par la Commission interorthodoxe préparatoire, lors de ses deux réunions à Chambésy, c'est-à-dire celle du 10 au 17 novembre 1990 et celle du 7 au 13 novembre 1993, ainsi que le document élaboré par Congrès de canonistes réuni à Chambésy du 9 au 14 avril 1995. Ces documents, précisés, corrigés et complétés, ont été approuvés à l'unanimité.

La Conférence a exprimé la volonté commune des Eglises orthodoxes de résoudre le problème de l'organisation canonique de la Diaspora orthodoxe, conformément à l'ecclésiologie, à la tradition et la pratique canoniques de l'Eglise orthodoxe. La Conférence a décidé de créer de nouvelles Assemblées

épiscopales dans certaines régions du monde pour régler la question de la Diaspora, c'est-à-dire des fidèles orthodoxes installés dans les régions situées en dehors des frontières traditionnelles des Eglises orthodoxes locales. Les premiers des évêques dans la région relevant du Patriarcat œcuménique sont présidents des Assemblées et, en leur absence, les évêques suivants conformément à l'ordre des Dyptiques des Eglises. Tous les évêques des Eglises orthodoxes qui exercent leur ministère pastoral au sein des communautés existantes dans chacune de ces régions sont membres de ces Assemblées. Les Assemblées épiscopales ont pour mission de manifester et de promouvoir l'unité de l'Eglise orthodoxe, d'exercer ensemble la diaconie pastorale des fidèles de la région et de rendre au monde leur témoignage commun. Les décisions des Assemblées épiscopales sont prises conformément au principe d'unanimité des Eglises représentées au sein de ces Assemblées par des évêques.

Après l'avoir amendé et complété, la Conférence a aussi approuvé le Projet de Règlement des Assemblées épiscopales définissant les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de celles-ci.

Les thèmes restants du saint et grand Concile, c'est-à-dire le mode de proclamer l'Autocéphalie et l'Autonomie, ainsi que l'ordre des Ditpyques, seront examinés par les prochaines réunions des Commissions interorthodoxes préparatoires et seront soumis pour approbation aux Conférences panorthodoxes préconciliaires suivantes.

Fait à Chambésy, le 12 juin 2009.

Le Président de la Conférence

† Jean de Pergame